

Bex, le 29.09.2022

"Soyons fiers de notre commune et faisons-le savoir !"

Sur le territoire de notre commune, notre patrimoine naturel, notre patrimoine bâti et notre patrimoine culturel présentent des potentialités très diverses, mais un point les rassemble : leurs capacités touristiques sont peu exploitées.

Dans le contexte actuel, le tourisme est confronté à un certain nombre de défis :

- L'évolution du secteur, des besoins et des désirs de la clientèle
- L'impact du tourisme sur l'économie dans son ensemble
- Le changement climatique et le développement durable qui imposent une réorientation de l'offre touristique

Désormais, la communication en matière touristique doit être davantage personnalisée car les attentes du public ont changé. Pour attirer des visiteurs, les sites touristiques doivent proposer des expériences qui correspondent aux intérêts et aux approches individuelles ; nous devons donc viser désormais un public qui partage les mêmes valeurs que celles de notre commune.

Le tourisme joue un rôle économique important dans notre pays et notre région. Bex doit redonner de la vigueur à ce secteur. Il appartient à la commune de donner l'exemple en mettant en place une stratégie et un cadre d'action adaptés à l'évolution touristique relevée plus haut. Non seulement cette stratégie doit se fonder sur le développement d'un tourisme local « 4 saisons », mais pour que cette stratégie touristique donne des résultats, il faut qu'elle soit élaborée de manière concertée entre tous les dicastères et les services communaux et qu'elle inclue une coordination de toutes les offres touristiques et culturelles communales.

Pour cela, il est indispensable que la Commune s'attache les services d'un.e « délégué.e à la communication touristique », un.e employé.e communal.e dont la mission sera de centraliser et de coordonner les offres et d'encourager les synergies entre ces offres très variées, de manière à regrouper des publics. Ces offres coordonnées pourront ensuite plus facilement être mises en valeur par l'OT Bex et reprises sur des plateformes numériques régionales dédiées au tourisme, comme celle de « Porte des Alpes ».

Les moyens financiers supplémentaires nécessaires pour engager cet.te employé.e et pour développer l'offre touristique communale pourraient provenir d'une taxe sur les résidences secondaires. Cette pratique, déjà en vigueur dans les communes voisines, telles qu'Ollon ou Gryon, peut rapporter un montant non négligeable, largement suffisant pour répondre aux besoins. Cette taxe ne toucherait pas les bellerins ayant une résidence secondaire sur la commune, mais uniquement les propriétaires de résidences secondaires externes à la commune. Les revenus seraient entièrement affectés au développement du secteur touristique communal.

Nous vous mettons en annexe l'exemple du règlement sur les taxes des résidences secondaires de la Commune de Gryon.

Par cette motion, nous demandons à la Municipalité d'établir une taxe sur les résidences secondaires et d'élaborer le règlement lié à cette taxe, en affectant les revenus à la coordination et au développement de l'offre touristique communale.

Au nom du groupe Avançons - Ouverture

Circé Barbezat-Fuchs, Sibylle Heunert Doulfakar et David Fankhauser